

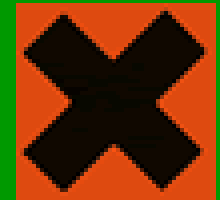
Les abeilles meurent aussi à cause des pouvoirs publics

- Dysfonctionnements
- Soumission aux lobbies



- Lorsque nous, apiculteurs, rencontrons les pouvoirs publics, pour nous plaindre de l'effet des pesticides sur nos abeilles, nous nous trouvons devant un mur, un mur des lamentations...
- Avec des exemples précis nous verrons les dysfonctionnements de l'administration
- Nous verrons comment l'AFSSA tente de dissimuler l'effet des pesticides sur l'abeille

La France est le 3^{ième} consommateur mondial de pesticides



« Depuis plusieurs décennies, l'agriculture française, et la recherche qui l'accompagne, se développent sous un écran de produits chimiques qui masquent les réalités agronomiques, économiques, et environnementales. »

Expertise scientifique collective INRA - Cemagref

"Pesticides, agriculture et environnement

Le lobby des pesticides exerce son influence sur:

- L'administration (DGAL)
- L'expertise (AFSSA)
- Les chercheurs
- L'évaluation européenne (ICPBR...)



« Des professeurs réputés, le prestigieux Inra, le ministère de l'Agriculture, des grands corps de l'État, certaine presse ont accepté de faire de la propagande, purement et simplement.

L'industrie des pesticides a pris le pouvoir en France, sans que personne ne s'en doute. Oui, on a truqué des congrès soi-disant scientifiques... Oui, les industriels ont infiltré jusqu'à aujourd'hui les commissions officielles chargées du contrôle des pesticides. »

Fabrice Nicolino & François Veillerette : »Pesticides un scandale français »

Le Conseil d'Administration de l'AFSSA regroupe les diverses composantes du lobby des pesticides:

- L'UIPP (Union des industries de Protection des Plantes) lobby des fabricants ,
- le président de l'APCA, lobby de l'agriculture productiviste
- le président de l'AGPM lobby des maïsiculteurs
- un représentant de l'industrie agroalimentaire

Le poids des lobbies sur les chercheurs

Les financements publics sont insuffisants

De nombreux chercheurs dépendent de l'industrie pour faire fonctionner leur laboratoire

Il est donc difficile d'exprimer une opinion indépendante lorsqu'elle s'oppose à l'intérêt des firmes.

De nombreux chercheurs ont subi des pressions



Dysfonctionnement de l'administration DGAL lors de l'évaluation européenne

1. Imidaclopride (Gaucho)
2. Fipronil (Régent TS)

1. Imidaclopride (Gaucho)

Rapport du CST « Imidaclopride et troubles des abeilles » (septembre 2003)

- Expertise scientifique de 338 études et documents (dont ceux de Bayer)
- Evaluation des risques pour l'abeille: comparer une concentration d'exposition, "PEC" (*Predicted Environmental Concentration*) à une concentration prévue sans effets "PNEC"

Rapport du CST «Imidaclopride et troubles des abeilles»

CONCLUSION :

« Les rapports PEC/PNEC obtenus sont préoccupants.

Ils sont en accord avec les observations de terrain rapportées par de nombreux apiculteurs en zones de grande culture (maïs, tournesol), concernant la mortalité des butineuses, leur disparition, leurs troubles comportementaux et certaines mortalités d'hiver. En conséquence, l'enrobage de semences de tournesol Gaucho® conduit à un risque significatif pour les abeilles de différents âges... »

Avis des experts de la COM-TOX

Après étude du rapport du CST, et au vu d'études complémentaires fournies par Bayer, la COMTOX, conclue:

« il n'est pas possible actuellement de dégager des conditions acceptables au sens de la directive 91/414/CE, en ce qui concerne le risque pour les abeilles, lors de l'usage de semences de tournesol enrobées par la préparation Gaucho contenant comme matière active l'imidaclopride aux doses précédemment homologuées »

DRC-04-ETH/CF-N°avisCOMTOXmai04.doc, Le 12 mai 2004

Le rapport du CST imidaclopride/abeille fait le lien entre:

- la toxicité du produit
- l'exposition de l'abeille (pollen et nectar contaminé)

Et explique les troubles des abeilles constatés sur le terrain par les apiculteurs

Ce rapport sera enterré par l'administration !



1. Instruction européenne de l'imidaclopride

Le rapport du CST a été validé par les commissions officielles d'experts du CST et de la COMTOX.

La DGAL :

- n'a pas transmis ce document à l'EFSA lors de l'instruction du dossier de l'imidaclopride, en vue de son autorisation européenne.
- Elle n'a pas agi pour obtenir la non inscription, malgré l'avis négatif donné par la COMTOX.

2. Fipronil

Le rapport du CST relatif au fipronil (Régent TS) décembre 2005,

Expertise la totalité de la bibliographie disponible, 55 études et documents, et évalue le risque pour l'abeille

conclusion :

« en l'état actuel de nos connaissances, selon les scénarios développés pour évaluer l'exposition et en appliquant les facteurs d'incertitude choisis pour évaluer les dangers, les rapports PEC/PNEC obtenus sont préoccupants. »

2 . fipronil

Avis de la COM TOX en janvier 2004 qui propose :

« la non-inscription du fipronil à l'annexe 1 (substances autorisées) de la directive 91/414/CE, compte tenu de préoccupations majeures pour l'environnement et les espèces sauvages (dont l'abeille) ».

Instruction européenne du fipronil

Alors que la France est chargée de l'instruction du dossier

La DGAL :

- Transmet le rapport du CST hors délais
- Ne donne pas d'arguments pour défendre sa position de non inscription du fipronil à l'annexe 1 de la directive 91/414/CE

Pour l'imidaclopride et le fipronil, le Ministre:

En France, en attendant la décision européenne,
interdit :

- Le Gaucho sur tournesol et maïs
- Tous usages agricoles du fipronil

En Europe :

- bénéficie de la meilleure expertise du risque pour l'abeille et ne transmet pas les rapports du CST
- Ne défend pas la position française

Duplicité:

Disposition mauvaise qui porte à manifester des sentiments, des intentions autres que celles qu'on a réellement, en vue de tromper les autres...

(Dictionnaire de l'Académie française, 8^{ème} édition)



Dysfonctionnements de l'AFSSA

Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments
(experts)

1 .Évaluation du CRUISER

2 . Rapport « Mortalités, effondrements et affaiblissements des colonies d'abeilles »

(novembre 2008)

1-AFSSA évaluation du Cruiser

- l'évaluation se fait au vu des seuls documents fournis par le demandeur (SYNGENTA),
- les experts de l'AFSSA ne vérifient pas la qualité scientifique des études fournies.

Avis 2007-3845 de l'AFSSA novembre 2007

- le pollen récolté par les abeilles est contaminé par des résidus de thiametoxam et de ses métabolites à des niveaux qui peuvent être très élevés (15 ppb).
- L'exposition de l'abeille à un produit hautement toxique n'est pas contestable.

AVIS:

« Il conviendrait, pendant la période de floraison, d'éloigner les ruches à plus de 3 km de cultures provenant de semences traitées »

- **Donc pas d'AMM possible !**

Un mois plus tard

Avis de l'AFSSA 2007-SA-0393 décembre 2007

- Syngenta ayant fourni des données partielles sur une étude sensée mettre en évidence les effets à long terme sur l'abeille. Cette étude porte sur un période s'étendant de 2006 à 2009!
- **AVIS** : « *les résultats des études examinées permettent de reconsidérer la recommandation de l'avis du 20 novembre 2007 visant à réduire l'exposition des abeilles par rapport à la culture traitée. »*

C'est à dire supprimer l'obligation de la distance de 3 km entre les ruches et les parcelles semées de maïs traité, et de permettre l'AMM du Cruiser.

L'AFSSA indique les manques de l'étude :

- *« une activité de butinage sur fleurs mâles de maïs a été observée, sans qu'il soit possible d'en apprécier l'importance »*
- *« les résultats analytiques et palynologiques dans les échantillons de pollens récoltés ne sont pas encore disponibles. »*
- *« La représentativité des durées d'exposition des ruches, de 5 à 8 jours, n'est pas discutée par le pétitionnaire au regard de la réalité des durées d'expositions d'abeilles en conditions de cultures de maïs réelles »*
- *« La quantification de l'exposition en plein champ n'est pas disponible. »*
- **mais valide l'étude !**

Les conclusions des études de Syngenta montrent:

- dans l'expérimentation F2, au printemps 2007 il y a 50% de ruches bourdonneuses dans le lot exposé au Cruiser, aucune dans les lots témoins
- même phénomène a été observé lors d'études sur du colza traité au Cruiser (document 2005 1041/F2-BFEU)
- dans l'expérimentation F3, sur les 2 années d'observation les colonies exposées au Cruiser ont monté une plus grande sensibilité aux maladies.

Cette phrase n'a pas été reprise dans l'avis de l'AFSSA !

Interrogée à ce sujet la Directrice de la DIVE (Direction du Végétal de l'AFSSA) à répondu :

« l'évaluation est faite pour un risque acceptable. »

On peut donc en déduire que pour l'AFSSA il est acceptable que :

- la moitié des ruches exposées au pesticide deviennent bourdonneuses,
- et que les ruches exposées soient plus sensibles aux maladies



2-Rapport AFSSA: « Mortalités, effondrements et affaiblissements des colonies d'abeilles »

(Décembre 2008)

Conclusion : *« Il montre la très grande diversité des facteurs biologiques, chimiques et d'environnement qui peuvent jouer un rôle néfaste, de façon indépendante ou associée, sur les colonies d'abeilles....La réflexion menée n'a pas permis de confirmer l'hypothèse d'un rôle prépondérant attribué aux pesticides par des professionnels de l'apiculture, dans la mortalité des colonies d'abeilles françaises. »*

Le rapport de l'AFSSA minimise les intoxications

- « *La littérature scientifique recense peu de cas d'intoxications d'abeilles consécutivement à des traitements phytopharmaceutiques (page 32) »*
- *« aucun cas d'intoxication impliquant des résidus de produits dans le pollen ou le nectar d'espèces végétales issues de semences traitées n'a été recensé dans la littérature ou par les réseaux. » (page 35)*

Une bibliographie orientée...

- Les publications des scientifiques français, **ARNOLD, BONMATIN, BELZUNCES, COLIN, SUCHAIL**, ayant mis en évidence les risques et les effets des pesticides pour l'abeille, ne figurent pas dans la bibliographie étudiée
- Les rapports du CST (imidaclopride, fipronil), n'y figurent pas non plus

Rapport AFSSA, bibliographie orientée

- **Faucon, J. P., et al. (2005)** Experimental study on the toxicity of imidacloprid given in syrup to honey bee (*Apis mellifera*) colonies. Pest Management Science 61, 111-125.

Cette étude fait partie de la bibliographie, pourtant les experts de la COM-TOX rejettent cette étude :

- *« cette expérimentation a été menée avec des méthodes grossières affectant la précision de données importantes (évolution du couvain, activité et taille des colonies) rendant difficile l'interprétation statistique.*
- *Par ailleurs l'entrée expérimentale d'imidaclopride est peu représentative de celle qui a lieu en conditions de champ. En dépit de ces déficiences un effet négatif sur couvain de printemps est révélé après traitement à 5 microg/kg.. »*
- (Avis COM-TOX du 24 mars 2004)



ASSEZ !



- ASSEZ de mensonges !
- ASSEZ de dissimulations !



Exigeons l'interdiction des insecticides systémiques



Les agresseurs de l'abeille sont nombreux, mais il en est qui sont de la responsabilité humaine, et que l'on peut réduire voire supprimer, c'est les pesticides, et lorsque les abeilles ne subiront plus d'intoxication chronique, elles résisteront mieux aux autres agresseurs.





Merci pour votre attention



Confédération Paysanne

Apimondia -Apiculteurs et pesticides- J. Sabench